



Section CFDT Ampère Cléon
Syndicat Métaux 76 R.H.E.D

cfdt.cleon@ampere.cars
Site Facebook: Cfdt Renault Cleon

FLASH INFO CFDT SUITE AU CSE D'OCTOBRE 2024

DEUX ANNONCES IMPORTANTES DE LA DIRECTION :

Investissement : Un nouveau four de fusion électrique pour la Fonderie, soit un investissement de 4 millions d'euros. Un four qui répondra aux critères de développement durable.

Recrutement : Pour accompagner l'affectation des moteurs électriques E7A (2028) et celui destiné à la future Alpine A390 (2025), la Direction annonce un plan de recrutement de 50 embauches entre 2025 et 2026.

Soit un investissement de 133 millions d'euros d'ici 2028.

NOUVELLE ÉPÉE DE DAMOCLÈS AU-DESSUS DU SERVICE TOOLING !!!

Rappel : Fin 2023 / début 2024, la cfdt Cléonnaise agit en faveur des travailleurs du TOOLING, lesquels subissent **un traitement déloyal, une mise en concurrence directe avec des prestataires extérieurs**...sans oublier, en filigrane, nos soupçons de conflits d'intérêts !
En conclusion, l'action des élus Cfdt face à cette situation de concurrence économique permet au service TOOLING de retrouver un niveau d'activité équilibré et une certaine sérénité professionnelle !

Aujourd'hui, lors de ce CSE d'octobre 2024, la Cfdt Cléonnaise intercède une seconde fois en faveur des travailleurs du TOOLING (Renault SAS) ! Cette fois ci pour évoquer **une forme de mise en concurrence des compétences et des métiers** entre le service TOOLING et le Département Maintenance d'Ampère Cléon ! Une évolution organisationnelle qui risque de mettre une nouvelle fois en péril l'activité et l'avenir professionnel des travailleurs du TOOLING !

Alors !!!

**Quel est l'objectif de cette course aux profits à l'intérieur même du Groupe Renault ?
La fin du TOOLING cléonnais ???**

DÉPARTEMENT ÉLECTRIQUE : UNE POLYVALENCE INTER-ATELIERS QUI NE RAPPORTE RIEN AUX TRAVAILLEURS DE L'ASSEMBLAGE !

Une Polyvalence Inter-Ateliers **banalisée** par la Direction pour lui éviter de la reconnaître sur votre Fiche Descriptive d'Emploi ! Une Polyvalence Inter-Ateliers que nous qualifions de **contrainte**, car celle-ci s'inscrit dans une logique de flexibilité et de gestion au « juste à temps » !

Une Polyvalence qui s'exerce sur plusieurs ateliers, plusieurs situations de travail et très souvent sur une même journée ! Une Polyvalence non reconnue sur votre Fiche Descriptive d'Emploi, notamment sur la description des Activités Significatives et des Compétences Requises !

**Mais nous le savons, le travail réel est invisible pour l'employeur !
Alors, n'hésitez pas à réclamer la révision de votre FDE via l'Entretien Professionnel !**

CSE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2024...

Les élus CGT ont pris la décision de convoquer un CSE extraordinaire en vue de déclencher une procédure de « **Droit d'Alerte Économique** » sur le seul périmètre d'Ampère Cléon. Même si sur le fond cette initiative peut sembler légitime et permettre de mettre en lumière certaines préoccupations locales liées à la situation du Marché Mondial Automobile, force est de constater que sur la forme, **cette procédure locale a peu ou pas de chance d'aboutir.**

En effet, un « **Droit d'Alerte Économique** » doit se déclencher au niveau du « **Comité Social et Économique Central** » de l'Entreprise Ampère SAS et non au niveau de notre Etablissement Cléonnais ! Car la situation économique est en général appréciée au niveau de l'Entreprise (périmètre regroupant plusieurs établissements) ! Un directeur d'établissement n'a pas la main sur cette situation économique, laquelle est rarement spécifique à un seul établissement !

C'est la Loi !!!

En clair, c'est au « CSEC d'Ampère SAS » de déclencher un « **Droit d'Alerte Économique** » s'il a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'Entreprise et de mandater un cabinet d'experts comptables le cas échéant !

Respectueux de cette procédure majeure et notamment de son application réglementaire, la Cfdt Cléonnaise a donc pris la décision de ne pas s'associer à cette initiative de la CGT locale, initiative que notre direction refusera de traiter en s'appuyant sur la réglementation, sur le Droit du Travail !